



DEMANDE D'AGREMENT FEDERAL D'UN CENTRE DE BOWLING

Période du 01/09/2025 au 31/08/2026

Le centre de bowling de :

Adresse du siège social :

Nom et Qualité du Représentant légal :

Dénomination Sociale du demandeur :

N° Siret :

Forme Juridique /

Sollicite auprès de la F.F.B.S.Q, l'agrément fédéral et la certification technique de mes pistes pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 Août 2026.

AGREMENT FEDERAL		CERTIFICATION TECHNIQUE DES PISTES	NIVEAU CERTIFICATION TECHNIQUE (titre indicatif)
400€ (Tous les ans)	+	25 € par piste <u>Contrôle des Pistes pour 24 mois</u> ★ Pour un nouveau Bowling : 35€/p (Côtes supplémentaires à vérifier) Bowlings 6 pistes et moins offerte	NIVEAU 1 National Condition : Cotes hors normes < 5 % NIVEAU 2 Régional Condition : Cotes hors normes < 10 % NIVEAU 3 Ligue Condition : Cotes hors normes < 20%

Tous les bowlings suivent la même réglementation y compris les BOWLING à FICELLES

Niveau certification	Vous pouvez organiser compétitions en :
Niveau 1 national	Internationales, Nationales N1 et N2 Scratches et Scratches Handicap
Niveau 2 Régional	Nationales 3, Régionales, Inter Régionale Tournois Handicaps, TTMP
Niveau 3 ligue	Ecole, Ligues

**Le résultat du contrôle
détermine le niveau de la
certification.**

Païement de l'agrément	Signature et cachet de l'établissement (obligatoire)
Fait le : Bowling de : AGREMENT FEDERAL du 01/09/2025 au 31/08/2026 : ☐ Oui ☐ Non 400 € Numéro cheque ou N° virement : ★ Le paiement de la certification technique s'effectuera après la visite de l'arbitre contrôleur bénévole, une facture vous sera envoyée. Un seul passage, donc un seul règlement sur facture pour 24 mois.	